

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD

Le conseil de la Municipalité d’East Hereford s’est réuni en assemblée ordinaire le sixième jour de septembre deux mille seize à dix-neuf heures à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église East Hereford, étant la neuvième assemblée ordinaire de la cent cinquante-sixième session.

Sont présents : MM. Richard Belleville, maire
Steve Isabelle, conseiller
Clément Roy, conseiller
Mme Sonia Côté, conseillère
M. Jean-Luc Junior Beloin, conseiller
Mme Isabelle Filion, conseillère

Ouverture de l’assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h00 par le maire Richard Belleville.

16-09-156 - Ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

16-09-157 - Approbation du procès-verbal des assemblées du 1^{er} et 29 août 2016

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des assemblées du 1^{er} et 29 août 2016, il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par la conseillère Sonia Côté et résolu qu’ils soient adoptés tel que déposés.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions

Rien à signaler

Maire et aqueduc (Richard Belleville)

Aqueduc : rapports de juillet et août pour 3 499g/j et 3 951g/j
Souper Expo de la Vallée
Souper Golf de Waterville
FHI : dossier Hydro-Québec
Participation au méchoui du comité de gestion

Réseau routier (Steve Isabelle)

Rien à signaler

Développement local, régional et touristique (Clément Roy)

Le méchoui a été une réussite, installation septique réalisée, transfert de la propriété en discussion

Loisirs et familles (Sonia Côté)

Tournoi de poches pour les pompiers le 17 septembre prochain

Sécurité civile et publique (Jean-Luc Junior Beloin)

Rien à signaler

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Absente

Environnement et culture (Isabelle Filion)

Rien à signaler

16-09-158 - Projet de Loi sur les hydrocarbures

ATTENDU que le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU que ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

ATTENDU que le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

- Le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;
- Le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;
- Aucune consultation des municipalités mais simplement une information en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;
- Une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;
- Aucune assurance pour les municipalités où se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures de la maximisation des retombées économiques de tels projets, alors que le gouvernement exige pour sa part une telle maximisation;

ATTENDU que ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité;

ATTENDU que le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée;
- le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures;

ATTENDU que l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

ATTENDU que les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU que les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

ATTENDU que le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, résolu que demande soit adressée à la Fédération québécoise des municipalités du Québec :

- de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;
- de demander au gouvernement de respecter l'autonomie des municipalités;
- d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois, eu égard au retrait du projet de loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-159 - Correspondance aux archives

Il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Steve Isabelle et résolu que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales:

- 1- MAMOT Entrée en vigueur 9-1-1
- 2- MDDELLC Tonnage résidentiel
- 3- CPTAQ Dossier Ferme Ancestrale enrg.
- 4- MRC Certificat de conformité
- 5- MRC Conformités ministérielles
- 6- MMQ Modification police d'assurances
- 7- Infotech Services comptables
- 8- Monty Sylvestre Entente de services 2017
- 9- CSHC Prolongement de l'entente
- 10- MRC Avis publics
- 11- Couillard Cons. ltée Cautionnement

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-160 - Délégation et don pour tournoi de poches

Proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Steve Isabelle, résolu qu'un montant de 80\$US soit versé au Beecher Falls Volunteer Fire Dept. Inc pour acquitter deux inscriptions des membres du conseil ainsi qu'un don de 50\$ pour le tournoi de poches. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-161 - Rapport financier au 31 août 2016

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 31 août 2016, il est proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin et résolu d'en accepter le dépôt :

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Revenus d'août	9 587,81\$	
Déboursés d'août	35 762,59	
TPS à recevoir	755,61	
TVQ à recevoir	753,79	
Chèques en circulation	10 340,26	
Solde à la caisse	162 903,54\$	9 914,25\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-162 - Présentation des comptes au 6 septembre 2016

Ayant tous pris connaissance des comptes à payer au 6 septembre 2016, il est proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par la conseillère Isabelle Filion et résolu que ce conseil approuve les dépenses suivantes et en autorise le paiement :

Stanley & Dany Taylor Transport inc.	2 037,22\$
Petite caisse	39,00
Visa Desjardins	33,65
Richard Belleville	74,76
Pittoresco	2 274,21
Yves Vachon	873,81
Acier Lemieux	197,97
Les Inst. J.M. Martineau inc.	2 762,93
Le Maître-Jardinier	1953,42
PC Expert	224,89
Le Maître- Jardinier	2 694,31
Groupe Environex	326,81
Les Éditions juridiques FD	165,90
A.R.C. Informatique inc.	51,74
Coop des Cantons	51,19
Roger Lanctôt	2 625,07
Éric & Georges Beloin inc.	1 404,91
Nicolas Plourde	251,17
Monty Sylvestre	31,97
Nicole Bouchard	280,00
Benoît Bissonnette	250,00
Beauregard Fosses septiques	211,19
Nicole Bouchard	38,75
Gisèle Carbonneau (OTJ)	30,00
Maryse Audet	189,00

Délégation - Total: 6 406,27\$ (août 2016)

Diane Lauzon Rioux	1 333,92\$
Johanne Beloin	871,10
Alex St-Martin	1 045,62
Raphaëlle Loignon-Lavigne	938,19
Alex St-Martin (OTJ)	598,36
Zoo de Granby (OTJ)	413,91
Solutions linguistiques Rouleau (OTJ)	53,65
Bell Mobilité	17,13
Bell	102,58
Axion	104,52
Régie des déchets	628,35
Groupe Environex	298,94

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-163 - Règlement numéro 255-16

Proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'adopter le règlement numéro 255-16 intitulé *Code D'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'East Hereford* dont copie fait partie intégrante de la présente résolution. Conformément aux dispositions de la loi, une copie sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-164 - Règlement numéro 256-16

Proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Steve Isabelle, résolu d'adopter le règlement numéro 256-16 intitulé *Code D'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'East Hereford* dont copie fait partie intégrante de la présente résolution. Conformément aux dispositions de la loi, une copie sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-165 - Avis de motion

Le conseiller Clément Roy donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée sera présenté pour adoption un règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 194-08. Une copie du règlement a été déposée aux membres du conseil au moins deux jours à l'avance et une dispense de lecture est demandée lors de l'adoption.

16-09-166 - Avis de motion

Le conseiller Steve Isabelle donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 195-08. Une copie du règlement a été déposée aux membres du conseil au moins deux jours à l'avance et une dispense de lecture est demandée lors de l'adoption.

16-09-167 en vertu de l'article 109-1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, il est résolu d'adopter le projet de règlement numéro 257-16 intitulé : «*Règlement numéro 257-16 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 194-08 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement*». Ce règlement a pour objet de modifier l'article 5.1.2 de l'actuel plan d'urbanisme de la Municipalité. Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 octobre 2016 à 18h45 à la bibliothèque municipale sise au 15, rue de l'Église, à East Hereford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-168 en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Sur proposition du conseiller Clément Roy, appuyé par le conseiller Steve Isabelle, il est résolu d'adopter le projet de règlement numéro 258-16 intitulé : «*Règlement numéro 258-16 modifiant le règlement de zonage numéro 195-08 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement*». Ce règlement a pour objet de modifier la limite des zones C-1 et Ar-3. Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 octobre 2016 à 18h45 à la bibliothèque municipale sise au 15, rue de l'Église, à East Hereford.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-169 - Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ - Lot 10A-P et 9B-P RVIII cadastre du Canton de Hereford

ATTENDU que Ferme Ancestrale enrg. 90 chemin Beloin East Hereford souhaite abaisser des buttes sur lot 10A-P et 9B-P RVIII, cadastre du Canton de Hereford;

ATTENDU que ces travaux auront comme objectif d'améliorer le potentiel agricole du site lorsque tout le gravier aura été retiré;

ATTENDU que la mise en valeur des terres se fera aussitôt les travaux d'extraction terminés;

ATTENDU que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité d'East Hereford;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Clément Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, **résolu QUE :**

Le conseil municipal d'East Hereford appuie la demande de Ferme Ancestrale enrg. à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la prie de la recevoir favorablement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Note : Le conseiller Clément Roy se retire de toute discussion et décision.

16-09-170 - Autorisation de signature d'une attestation de conformité – Ferme piscicole des Bobines inc.

ATTENDU qu'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit comporter une attestation de conformité signée par le secrétaire-trésorier attestant que le projet du requérant ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la municipalité ni à aucun document complémentaire;

ATTENDU que Ferme Piscicole des Bobines inc. 1 rue St-Henri East Hereford JOB 1S0 souhaite augmenter sa production de truites arc-en-ciel de 100 tonnes métriques en phase 1, de 150 tonnes métriques en phase 2, ce qui nécessitera une modification de l'unité de traitement des eaux afin de diminuer de 50% les rejets;

ATTENDU que ces travaux seront exécutés dans la zone R-3 sur le lot 5i-P au rang V, cadastre du Canton de Hereford;

ATTENDU que le projet ne contrevient à aucun règlement de la municipalité d'East Hereford, ni à aucun document complémentaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin et résolu, qu'en vertu des compétences qui lui sont dévolues, le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à émettre et à signer une attestation de conformité de ce projet de production animale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-171 – Débroussaillage des chemins municipaux

Proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Steve Isabelle, résolu d'engager Transporteurs Sherbrooke Unifié inc. de Sherbrooke pour des travaux de débroussaillage des chemins municipaux au taux horaire de 125\$ pour une journée de 10 heures environ. La dépense maximale est de 1 500\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-172 – Travaux de réparation à l'édifice municipal

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par la conseillère Sonia Côté, résolu d'engager Les Installations électriques J.M. Martineau inc. de Compton afin d'effectuer la réparation des fluorescents dans le garage municipal et de tous les fluorescents dans la bibliothèque. La dépense maximale est de 950,00\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-173 – Don au comité de gestion pour le méchoui

Proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Steve Isabelle, résolu de verser un don de 50\$ pour le méchoui organisé par le comité de gestion de l'Église St-Henri. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre un chèque pour ce montant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-174 – Lancement d'un croque-livre

Proposé par la conseillère Isabelle Filion, appuyée par le conseiller Clément Roy, résolu que le montant de 500\$ accordé par l'organisme Mobilis'action 0-5 ans soit versé à l'organisation du lancement d'un croque-livre en collaboration avec l'école Saint-Pie-X.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-175 - Achat de signalisation au sentier pédestre

Proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par la conseillère Sonia Côté, résolu de faire l'achat d'un panneau de signalisation pour l'entrée du sentier pédestre et d'un panneau identifiant les donateurs qui ont permis la réalisation du projet. Impressions G.B. de Coaticook réalisera les panneaux au coût de 353\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-176 – Travaux sur le réseau routier (PAARRM)

ATTENDU que le conseil municipal est toujours en attente de la confirmation du ministre de Transports relativement à une aide financière pour le réseau routier;

ATTENDU que le temps pour effectuer des travaux sur le réseau routier diminue avec l'arrivée de l'automne et que ces derniers doivent être réalisés avant le 10 février 2017;

ATTENDU que les chemins identifiés sur la demande de subvention sont les suivants : chemin Owen, chemin Cunnington, chemin du 9^e Rang, chemin Beloin;

ATTENDU que la confirmation du ministre pourrait être connue durant le mois de septembre;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'autoriser les travaux suivants dès confirmation du ministre :

- Construction d'une partie du chemin Owen jusqu'à la limite de Saint-Herménégilde par H.H. Lambert Excavation inc. pour une dépense maximale de 13 500\$, taxes incluses, et achat de ponceaux pour un montant de 3 500\$ taxes incluses;
- Construction d'une partie du chemin du 9^e Rang à partir de l'entrée de TQM jusqu'à la limite de Saint-Herménégilde par Éric & Georges Beloin inc. pour une dépense maximale de 3 500\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-177 - Remplacement de vacances

Proposé par le conseiller Jean-Luc Junior Beloin, appuyé par le conseiller Clément Roy, résolu d'engager madame Maryse Audet comme secrétaire en remplacement lors des vacances de la secrétaire-trésorière. Le salaire horaire versé sera de 25,00\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-178 - Services comptables

Proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par la conseillère Isabelle Filion, résolu d'acheter une banque de 14 heures pour les services comptables auprès d'Infotech de

Sherbrooke. Le coût est de 1 050,00 taxes en sus. Le maire Richard Belleville et la secrétaire-trésorière Diane Lauzon Rioux sont autorisés à signer le contrat de service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-179 – Mandat d'arpentage (dossier 401835 CPTAQ)

Afin de répondre aux attentes de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, eu égard à une exclusion de la zone agricole des lots 5 486 517, 5 486 520 et 5 486 521 cadastre du Québec, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion, résolu de retenir les services de Daniel Parent arpenteur-géomètre de Coaticook afin de réaliser la description technique de ce lot. La dépense maximale est de 825\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-180 - Entretien régulier du réseau routier

Proposé par la conseillère Sonia Côté, appuyée par le conseiller Clément Roy, résolu de dégager un montant de 10 000\$ prévu au budget pour des travaux d'entretien du réseau routier. Les dépenses prévues non limitativement sont les suivantes : gravier, nivelage, fossés, ponceaux, etc...Un rapport sera dressé par l'inspecteur en voirie des travaux réalisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-09-181 - Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Steve Isabelle, appuyé par la conseillère Isabelle Filion et résolu que l'assemblée soit levée à 21h45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Richard Belleville, maire

Diane Lauzon Rioux, sec.-trésorière

Je, Richard Belleville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
